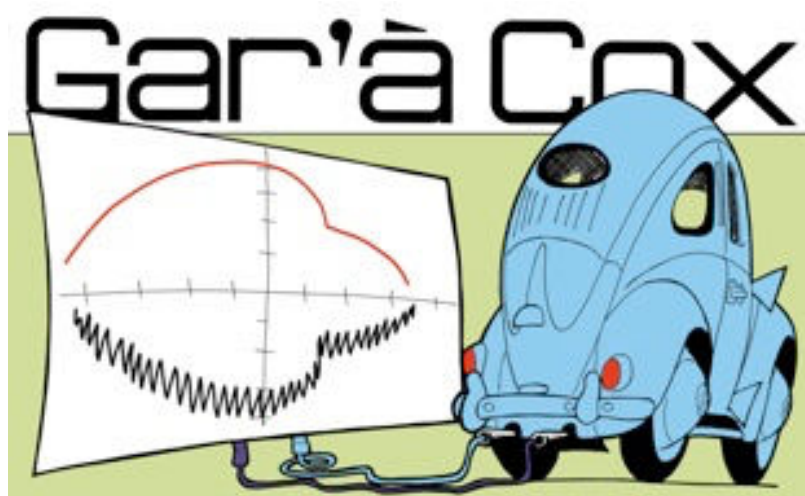




Charte Gar'à Cox

« Conditions générales »
Version 02.2024

Garage Gar'à Cox
Chemin Devant 2
2063 Saules/NE
+41 79 240 56 77
garacox@hispeed.ch
Site internet : garacox.ch
IBAN : CH57 8080 8008 9159 9357 1
TVA : Non assujetti

Table des matières

Préambule	3
Début de projet	3
Personne de contact	5
Communication	5
Responsabilité	5
Début des travaux	6
Suivi et déroulements des travaux	6
Pièces de rechange	6
Tarifs	7
Paielements	7
Garantie	8
For juridique	8
Philosophie	8

➤ **Préambule**

L'entretien ou la rénovation d'une automobile classique demande de la passion, du temps, des connaissances historiques et de l'expérience.

C'est un investissement pour le client et une responsabilité pour les professionnels d'agir en toute connaissance de cause sur une voiture de collection pour préserver le mieux possible sa substance historique.

Un climat de confiance solide est nécessaire entre le maître (le client) et l'entrepreneur (les professionnels) tout au long d'un contrat d'entreprise qui peut durer des mois, voire des années lors d'une rénovation complète d'un véhicule.

Forts de plus de 20 ans d'expérience, nous nous mettons au service de nos clients afin de conserver un parc de véhicules anciens en état de marche, avec un haut niveau de fiabilité, de sécurité et de respect de leur histoire. A travers cette charte, nous souhaitons transmettre notre philosophie d'entreprise et notre passion à nos clients.

Cette charte est aussi le fruit d'expériences vécues ces dernières années et permet de fixer les règles entre les différentes parties. Elle répond à des questions fréquentes et aborde des sujets auxquels vous ne vous êtes peut-être pas encore intéressés, mais qui doivent être validés avant d'entreprendre des travaux sur votre « Ancienne ».

➤ **Début de projet**

L'arrivée d'un nouveau véhicule au garage Gar'à Cox pour des travaux éventuels (y compris pour une personne déjà cliente) nécessite impérativement une visite préalable. Cette dernière consiste à faire un « état des lieux » minutieux au niveau technique et esthétique de votre objet et aussi à étudier les documents y afférents. Elle se déroule en principe en présence du mandant. Si le véhicule nous est laissé pour son examen, un bilan se fera plus tard en présence de la personne de contact au côté du véhicule.

Cette auscultation technique permet au client de se forger un avis objectif et circonstancié de l'état de la chose et souvent de découvrir des points sous-estimés ou jusque-là inconnus concernant son objet de collection.

La visite s'effectue en une seule fois et sur réservation. Elle dure au minimum une heure. Toutes les questions peuvent être posées par le client (techniques, administratives, historiques). Il est donc judicieux d'y consacrer suffisamment de temps.

Cet examen consiste exclusivement en une étude de faisabilité de rénovation, restauration, réparation ou entretien et d'esquisser les différentes options possibles. Aucuns travaux ne sont effectués lors de cette visite. De vieilles pièces ainsi que de la documentation spécifique sont à disposition dans un but didactique au Gar'à Cox.

Les observations se font oralement. Des photos et des notes peuvent être prises par les deux parties.

Une liste écrite et détaillée des points de contrôle effectués peut être établie sur demande. Elle sera facturée en fonction du temps passé à sa réalisation.

La visite à elle seule coûte CHF 100.- et est payable d'avance.

La visite s'effectue dans nos locaux à 2063 Saules/NE. Si le véhicule ne peut se rendre dans nos locaux par ses propres moyens, divers moyens de transport peuvent être organisés selon arrangements.

A l'issue de la visite, plusieurs possibilités peuvent se présenter :

1. L'état général de l'auto nécessite d'effectuer des travaux dont les coûts seraient totalement disproportionnés par rapport à sa valeur du marché ou qui sont tout simplement irréalistes.
2. Les possibilités d'intervention proposées ne correspondent pas aux attentes ou au budget du mandant.
3. Le client souhaite entreprendre les travaux et le garage Gar'à Cox accepte le contrat d'entreprise. Dans ce cas, le prix de la visite (CHF 100.-) sera déduit de la première facture (conditions : valable 3 mois, et montant minimum des travaux CHF 1000.-).

Cette visite n'est contraignante ni pour le client ni pour le garage Gar'à Cox. Au terme de cette rencontre, Gar'à Cox peut refuser d'entrer en matière sur le projet sans avoir à se justifier.

L'investissement dans cette analyse préliminaire est la porte d'entrée (ouverte ou non) à des travaux qui peuvent être de longue haleine et avoir un coût important. Nous insistons sur le fait que vous preniez le temps de réflexion nécessaire pour être sûr de prendre ensuite les bonnes décisions. Il n'y a aucune obligation d'arrêter son choix à l'issue même de la visite.

Les enfants ne peuvent pas être admis dans l'enceinte du garage. Nous nous consacrerons en effet entièrement à vous et à votre voiture lors de la visite. L'attente leur paraîtrait dès lors très longue s'ils devaient se tenir tranquilles dans cet espace qui leur semblerait être une aire de jeu alors que tout y est dangereux. Il en est de même pour les animaux.

Pour des raisons d'assurances, l'accès à l'atelier est de toute façon interdit à toute personne externe au garage. Il ne le sera qu'à titre exceptionnel pour la visite.

Nous informons également notre aimable clientèle que pour des raisons évidentes de sécurité, toute l'enceinte du garage Gar'à Cox est non-fumeur.

Plus le dossier présenté par le client sera complet en termes d'anciennes factures, historique, carnet de service, photos, documents, plus la visite sera constructive. Le client est aussi prié de porter à notre connaissance tout accident connu sur le véhicule présenté.

Un dossier peut également nous être transmis au préalable. Une décision de non-entrée en matière peut parfois être prise sur la seule base de celui-ci. Dans ce cas, la visite n'est pas nécessaire et l'étude succincte du dossier est gratuite.

➤ **Personne de contact**

Plusieurs personnes peuvent être les garantes d'un seul et même véhicule (parents/enfants – entreprise/collaborateurs – fondation/membres).

Toutes les personnes adultes concernées par un véhicule peuvent prendre part à la visite et recevoir à cette occasion des explications en nos locaux. Toutefois, une seule personne de contact et de référence sera responsable des ordres de travail. Sauf autre accord préalable, la facture sera établie au nom de cette personne.

Le garage Gar'à Cox s'engage à ce que vous ayez toujours le même interlocuteur pour le suivi et les explications des travaux effectués sur votre véhicule.

➤ **Communication**

Les échanges simples entre le mandant et le garage Gar'à Cox se font par téléphone. Les sujets plus complexes via courriel.

Les explications techniques pour des demandes rapides peuvent se faire par FaceTime (entre iPhone) ou via l'application Threema.

Pour la protection des données de nos clients, nous ne travaillons pas avec WhatsApp.

Les échanges de documents numériques, le partage du dossier photos pour informer le client de l'avancée des travaux importants ainsi que le suivi administratif se font via le Cloud et l'application gratuite Dropbox. Nous demanderons au client qui n'a pas encore de compte Dropbox de bien vouloir en créer un, puis de partager le dossier en commun. Le cas échéant, nous pourrons vous guider dans cette démarche.

➤ **Responsabilité**

Les véhicules confiés au garage Gar'à Cox sont gardés en milieu fermé à clé. Le dépôt et le retrait du véhicule au garage par le client s'effectuent en contact direct.

Si le client souhaite déposer ou reprendre son véhicule en notre absence, il le fera sous sa propre responsabilité. Les véhicules stationnés à l'extérieur de l'enceinte du garage ne sont pas assurés par Gar'à Cox.

➤ **Début des travaux**

Avant le début des travaux, le client s'engage à fournir toutes les pièces en sa possession qui pourraient être utilisées pour le travail demandé. Le garage Gar'à Cox se réserve le droit de refuser de monter une ou plusieurs de ces pièces sans se justifier. Les conséquences du montage d'une pièce fournie par le client sont de la responsabilité de ce dernier uniquement.

➤ **Suivi et déroulement des travaux**

Le maître de l'ouvrage (le client) est invité à suivre les travaux de façon régulière et à formuler ses remarques ou désaccords au fur et à mesure à l'entrepreneur (Gar'à Cox).

De son côté le garage Gar'à Cox s'engage à informer le client de toute étape importante, de toute modification ou chose constatée et imprévisible avant démontage ainsi que de tout ce qui pourrait aller à l'encontre de ce qui avait été préalablement convenu.

Des décomptes provisoires seront établis en fonction des frais engendrés. Le paiement de ces décomptes valide le travail effectué et les pièces fournies.

Aucune pièce ne sera éliminée avant la remise du véhicule et le règlement de la facture finale.

Exceptionnellement, le client pourra procéder lui-même à des activités annexes (transport, peinture ou nettoyage de certaines pièces) mais ne sera pas autorisé à effectuer des travaux dans nos locaux.

Dans certaines situations, le client peut traiter directement avec l'un ou l'autre de nos partenaires. Dans ce cas, le garage Gar'à Cox n'assume aucune garantie et se dégage de toute responsabilité. Sur demande du mandant et uniquement après accord préalable, l'activité du garage Gar'à Cox peut se limiter à un service de conseil sur le suivi des travaux en tant que contrat de mandat.

➤ **Pièces de rechange**

Malgré toutes les précautions prises avant de passer une commande, l'expérience nous a montré que des pièces livrées ne répondent pas toujours à nos exigences de qualité.

Celles-ci ne pourront pas être montées pour des raisons de fiabilité et de sécurité.

Dans ce genre de situation, même si le fournisseur accepte la reprise de l'article (malheureusement pas toujours le cas avec l'étranger), les frais engendrés pour le retour (douane, taxes, frais de port, emballage et tâches administratives) dépassent parfois le prix de la pièce. Ces frais sont à la charge du client.

Nous attirons votre attention sur le fait que cette situation est inévitable à un moment ou à un autre lors de toute rénovation importante et qu'elle est malheureusement de plus en plus fréquente.

Ceci est le résultat de la mondialisation, avec l'avantage de trouver la petite pièce d'origine manquante à l'autre bout du monde via internet, mais aussi avec l'émergence d'un marché gris de pièces de reproduction ne répondant ni au standard européen ni à la qualité de la pièce OE (ORIGINAL EQUIPMENT PARTS).

Le grand nombre de véhicules VW « Aircooled » encore en circulation, voire même en augmentation suite à des restaurations, crée un appel d'air pour des fabricants de pièces pas toujours professionnels. On parle là de pièces IAM (INDEPENDENT AFTERMARKET PARTS). Elles peuvent être de très bonne comme de très mauvaise qualité.

Le garage Gar'à Cox s'engage à vous informer chaque fois qu'il soupçonne des risques et vous demandera votre accord avant de passer commande.

➤ Tarifs

L'activité du garage Gar'à Cox est une activité déclarée fiscalement mais qui, en raison de son faible taux d'activité, n'est pas enregistrée au registre du commerce et n'est **pas** soumise à la **TVA**. Les prix affichés sont en CHF et donc des prix **NETS**.

Travaux en atelier (jusqu'à 100 heures)	100.-/h.
(Dès la 101 ^{ème} heure, lors d'un projet de restauration/rénovation)	90.-/h.
Service de conseil (contrat de mandat)	90.-/h.
Déplacement (dépannage, livraison, travaux hors atelier)	120.-/h.
Déplacement avec remorque	140.-/h.
Tâches administratives, recherches et gestion de pièces	80.-/h.

➤ Paiements

Les paiements peuvent s'effectuer uniquement en espèces (cash) ou via l'application TWINT, au plus tard à la livraison.

En cas de paiement par e-banking, le véhicule restera en possession du garage Gar'à Cox jusqu'à réception sur notre compte du montant total facturé. Une attestation de versement/virement ou une copie d'un ordre de paiement ne sera pas acceptée.

En fonction de l'ampleur du projet, un acompte sera demandé avant le début des travaux. Le montant de cet acompte est à convenir au cas par cas.

Si les acomptes demandés au prorata de l'avancée des travaux ne peuvent pas ou plus être honorés, les travaux seront arrêtés.

Si les travaux ne peuvent pas se poursuivre pour des raisons indépendantes du garage Gar'à Cox ou de l'un de ses partenaires sous-traitants, une location de gardiennage pour le véhicule sera demandée. Le prix du gardiennage est de CHF 140.-/mois.

➤ **Garantie**

Pour les véhicules de plus de 30 ans, en raison de la disponibilité et de la qualité aléatoires des pièces de reproduction, sauf si autre précision de notre part et par défaut, nous accordons une garantie limitée à une année sur le travail et les fournitures achetées au Gar'à Cox.

➤ **For juridique**

Le for juridique est le Tribunal régional des Montagnes et du Val-de-Ruz.

➤ **Philosophie**

Le garage Gar'à Cox est spécialisé dans l'entretien, la restauration et la réparation de véhicules Volkswagen avec moteur refroidi par air.

Le dernier modèle a tiré sa révérence en 2003 avec la Cox « Última Edición » au Mexique, mais la majorité de la production a été construite dans les années 60 et 70.

Si bien que lorsqu'un propriétaire nous parle de son « bébé », ce dernier est souvent le plus âgé des deux. Et sa « maman » et son « papa » roulant probablement une auto beaucoup plus récente dans la vie de tous les jours, le garage Gar'à Cox a remarqué qu'il n'était pas inutile de rendre ses clients attentifs aux points techniques importants qu'un véhicule d'époque exigeait lors de sa période d'utilisation active.

Quels que soient les kilomètres parcourus, de façon générale, un véhicule classique doit être contrôlé au moins une fois par année sur les points d'usure et de sécurité. Sa non-utilisation peut même engendrer des risques et des coûts plus élevés qu'un usage régulier (freins grippés, batterie entièrement déchargée ou qui coule, etc.).

En priorité, nous mettrons notre passion au service d'une clientèle effectuant un entretien suivi et régulier de son véhicule plutôt qu'aux demandes d'interventions urgentes et uniquement « quand ça ne va plus ».

Et enfin, nous sommes à la disposition de nos clients pour partager notre passion et leur prodiguer des conseils techniques ou administratifs au sujet de leur protégée afin de les guider au mieux dans leurs choix et leur éviter de mauvais investissements.